Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 15 (1907)

Heft: 3

Artikel: Contre les cors et les verrues

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-548953

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de 1000 à 1300 mètres une diminution de taille d'environ un centimètre; mais entre 1300 et 1600 mètres, il trouve une augmentation de 3 centimètres.

Enfin, le canton du Valais qui a deux versants: la pente méridionale des Alpes bernoises, exposée en plein soleil, et la pente nord, beaucoup plus froide, des Alpes valaisannes, présente une différence de taille de ses habitants suivant le versant qu'ils habitent. Du côté du soleil, la moyenne de la taille est de 1 m. 628; du côté de l'ombre elle est de 1 m. 638.

Il semblerait donc que la taille de l'homme se développe davantage dans les pays privés de soleil, élevés et arides.

Il y a lieu, en tous cas, d'attendre le résultat de nouvelles expériences dans d'autres pays, avant d'accepter comme résultat positif des observations aussi curieuses que celles faites chez nous par le savant Français.

Contre les cors et les verrues

Les cors causent souvent une véritable infirmité. Ils mettent dans l'impossibilité de faire une longue marche; par les temps humides, ils deviennent plus douloureux. Enfin, ils occasionnent parfois des complications.

Le traitement ordinaire consiste soit dans l'excision, soit dans la cautérisation avec les acides acétique, azotique, chromique, mais il faut être très prudent dans l'emploi de ces moyens, car on a vu des cas de tétanos, de gangrène, de phlegmon, causés par une intervention maladroite.

Une formule qui donne de très bons résultats et qui est sans danger est la suivante:

Collodion élastique . .	10 gr.
Acide salicylique . .	1 gr.

On badigeonnera le cor tous les soirs. Au bout de huit ou dix jours, un bain de pieds très chaud. On grattera le cor qui tombera de lui-même. On préviendra les récidives en portant des chaussures larges et souples.

Contre les verrues, on emploie des applications d'acide acétique ou chromique; une préparation très active est la suivante:

Sublimé	0 gr. 50
Collodion	20 gr.

A la campagne, on emploie avec succès les sucs d'euphorbe et de chélidoine dont on dépose quelques gouttes sur la verrue.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Société des Samaritains de Genève. L'assemblée générale annuelle de cette société a eu lieu le jeudi soir 7 février à 8 h. $^1/_2$ à l'Aula de l'Ecole d'horlogerie. Le principal objet à l'ordre du jour était la modification des statuts suivant un projet présenté par le Comité, et qui fut accepté après discussion de quelques articles. Les améliorations les plus importantes concernent:

Le mode d'élection du comité qui se fera dorénavant par sortie partielle, chaque année, de ses membres, élus pour deux ans.

La nomination du Conseil médical par le comité au lieu de l'assemblée générale, et la suppression du poste de Directeur de la société.

L'introduction d'un article spécial confiant au comité le soin de désigner chaque année un gérant des biens et intérêts de la société en cas de mobilisation des troupes fédérales.

La suite du programme de la séance comportait l'approbation des divers rapports de gestion, administratifs et techniques habituels, ainsi que la nomination de membres honoraires,